



Commune de
CRECHES - SUR - SAONE
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.1b. Plan de zonage
1/2500e - Nord

ARRET-PROJET

Vo pour être amené à notre arrêt ou à l'élaboration en date de ce jour:	Révision PLU, prescrite le :	30 mars 2018
Le Maire,	PLU arrêté le :	
	Arrêté d'enquête publique du :	
	Enquête publique du :	
	PLU approuvé le :	
Le Maire,		



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

Zones du PLU :

- U - Zone urbaine mixte de densité moyenne
- Ua - Secteur urbain dense - noyaux historiques
- Ub - Secteur urbain à dominante d'habitat individuel
- Uj - Secteur de jardins, parcs ou vergers
- Up - Secteur d'équipements publics, socio-culturels et sportifs
- UX - Zone d'activité à vocation industrielle ou artisanale
- UY - Zone d'activités à vocation commerciale
- UYI - Secteur inondable de UY (zone rouge PPRI), strictement inconstructible
- A - Zone agricole
- An - Secteur agricole strict (enjeux protection AOC, paysage, continuités écologiques, risques)
- N - Zone naturelle

Prescriptions :

- ★ Élément patrimonial historique, paysager ou culturel à protéger
- 🌳 Arbre remarquable à conserver
- Élément protégé de la trame verte (haie - alignement)
- Élément protégé de la trame bleue (ripisylve)
- Canalisations de gaz (générant des bandes de dangers)
- Linéaire commercial à protéger des changements de destination
- Élément protégé de la trame verte (bosquets et masses végétales < 4 ha)
- EBC - Espace Boisé Classé
- ER - Emplacement Réserve
- Bande de danger - gaz
- Zone inondable (PPRI) - zone rouge
- Zone inondable (PPRI) - zone bleue
- OAP-A - Secteur à aménager soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- OAP-dc - Secteur de petite taille soumis à OAP (règle de densité minimale)
- Zhum - Élément protégé de la trame bleue (zone humide)
- IT - Zones de bruit des infrastructures de transports terrestres bruyantes

